

DOSSIER SOCIAL ETUDIANT (DSE)

Le DSE (Dossier Social Etudiant) est la démarche unique pour solliciter une bourse et/ou un logement en résidence universitaire. La demande est à faire chaque année pour la rentrée universitaire suivante, sans attendre les résultats des examens, en se connectant au site du CROUS (Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires) de l'académie via www.messervices.etudiant.gouv.fr et ce à partir du 15 janvier 2017.

Attention : fin des inscriptions au 31 mai 2017 (dossier à envoyer par courrier impérativement avant cette date, même s'il est incomplet).

Procédure à suivre pour faire sa demande de bourse et/ou de logement :

1. S'inscrire sur le site internet www.messervices.etudiant.gouv.fr (site officiel, ne pas passer par APB).
2. Cliquer sur « demande DSE Bourse/Logement ».
3. Se munir de l'avis fiscal 2016 (revenus 2015) de votre famille et d'une carte bancaire car les frais de dossier sont de 7€ (paiement par chèque possible) puis commencer la saisie.
4. Suivre les indications et cliquer sur « envoyer » à chaque fin de page.
5. En fonction de vos choix, cocher « Bourse » ou « Logement ». Les deux peuvent être cochés.
Il vaut mieux faire une demande de logement même si vous changez d'avis par la suite.
6. Une fois la saisie terminée, le récapitulatif des vœux apparaît. Si vous souhaitez postuler dans d'autres établissements ou résidences, **il est préférable d'effectuer 3 autres vœux** (1 seul dossier national avec 4 vœux au maximum). Pour le dernier vœu, il est conseillé de choisir « tout logement ». Puis cliquer sur « clôturer la liste des vœux ».
7. Remplir ensuite les champs à l'aide de l'avis fiscal (nombre d'enfants à charge, revenu brut global, revenu fiscal de référence...).

Ces informations pourront, si besoin, être corrigées dans les mois suivants l'envoi du dossier.

8. Une fois toutes les informations renseignées, entrer le mode de paiement (carte bancaire ou chèque) puis cliquer sur « enregistrer ».

Un e-mail vous sera alors envoyé pour confirmer la création de votre DSE.

9. Sous 48 heures, votre DSE vous sera transmis par courrier électronique au format PDF. Après l'avoir imprimé, vérifié, éventuellement modifié (directement sur le dossier version papier) et complété avec les pièces demandées, le retourner signé, sous 8 jours à l'adresse suivante :

Centre de numérisation
du CROUS de Montpellier
TSA 14009
59901 LILLE CEDEX 9

Envoyer le dossier en courrier simple et surtout pas en recommandé ou suivi de courrier. Par contre, si vous n'avez pas de retour du dossier dans les 15 jours, refaire la procédure expliquée ci-dessus.

En cas d'envoi de pièces complémentaires dans les mois suivants, joindre systématiquement la photocopie de la première page du DSE.

Possibilité de suivre l'état d'avancement du dossier sur : etudiant.gouv.fr avec vos identifiants (adresse mail et mot de passe utilisé pour créer votre dossier). En fin de connexion, ne pas oublier d'enregistrer votre saisie et conserver précieusement votre numéro de dossier qui vous sera demandé dans vos communications avec le CROUS.

Enfin, pour toutes questions relatives à la bourse ou au logement, ne pas hésiter à se déplacer directement au service social du CROUS à Montpellier ou envoyer un mail à l'adresse suivante : service.social@crous-montpellier.com. Pour cela, lorsque vous êtes sur le site, aller sur le bandeau gris en bas de page (sous la carte) puis cliquer sur « assistance ». Dans votre message, bien préciser votre numéro INE, nom et prénom, date de naissance et lieu d'étude. Soyez concis, l'objet de votre demande ne doit pas excéder 3 lignes.

IMPORTANT : le statut de boursier « échelon 0 bis » permet de bénéficier de l'exonération des droits d'inscription universitaire (184€) ainsi que de la cotisation à la sécurité sociale étudiante (215€/an).

Madame Duthil-Thibault reste à la disposition des élèves. Elle assure ses permanences au lycée le lundi et le jeudi. Des guides d'informations sont disponibles dans son bureau.

Séverine Duthil-Thibault

Assistante sociale scolaire